



29 janvier 2021

(21-0809)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DE LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ALBANIE: DÉCISION N° 33, DU 18 JANVIER 2017 – PORTANT
APPROBATION DES FRAIS AFFÉRENTS AUX SERVICES
RENDUS PAR LA DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR

Membre présentant la notification	ALBANIE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Titre	DÉCISION N° 33, DU 18 JANVIER 2017 – PORTANT APPROBATION DES FRAIS AFFÉRENTS AUX SERVICES RENDUS PAR LA DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR
Objet	Droits d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementation
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/ALB/21_0680_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

Cette décision du Conseil des Ministres porte approbation des frais afférents aux services fournis par la Direction du droit d'auteur concernant:

- l'enregistrement des droits d'auteur;
- la délivrance d'un duplicata du certificat;
- l'exercice d'activités professionnelles et administratives et la fourniture d'une assistance technique et scientifique liée au caractère original des produits protégés par le droit d'auteur et des droits connexes, à la demande des organes d'enquête pénale et aux frais des défendeurs, si leur culpabilité est prouvée;
- la demande de licence ou de renouvellement d'une licence d'organismes en tant qu'organismes de gestion collective;
- la conduite de l'enquête administrative, etc.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	25 janvier 2017
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 janvier 2021
Autres renseignements	Cette Décision est prise conformément à l'article 100 de la Constitution et à l'article 157 de la Loi n° 35/2016 sur le droit d'auteur et les droits connexes (voir le document IP/N/1/ALB/C/2).
Organisme ou autorité responsable	Office du droit d'auteur, Ministère de la culture de l'Albanie Courrier électronique: borana.ajazi@kultura.gov.al Site Web: www.kultura.gov.al

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.